



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 039

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

*L'an **deux mil vingt-cinq**, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.*

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : VOTE CONTRE LE TRANSFERT DU GUICHET DE LA GARE VERS L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la région Grand-Est l'avisant de la fermeture du guichet de la gare, au profit de l'Agence Postale à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le courrier justifie cette décision du fait de la diminution des ventes de billets, tout en précisant que le nombre de voyageurs a augmenté de 36% entre 2019 et 2023.

Monsieur le Maire souhaite soumettre cette proposition au débat du Conseil Municipal, afin d'obtenir son avis.

En effet, il explique, que l'Agence Postale est précisément en train de diminuer considérablement ses offres de services sur le territoire ; l'Agence Postale est désormais fermée les lundis, et d'ailleurs, les services de la Mairie ne peuvent récupérer le courrier du week-end que le Mardi, soit le quatrième jour, pour un courrier déposé le Vendredi soir ; ce dispositif a été mis en place sans concertation préalable des usagers, mis devant le fait accompli.

Le courrier fait valoir l'ouverture de l'Agence postale le week-end, or l'agence postale n'est ouverte que 3 heures le samedi matin, période durant laquelle les usagers viennent fréquemment pour l'envoi de leurs courriers, faire leurs démarches bancaires auprès de la Banque Postale ; en conséquence, le voyageur aura très certainement un temps d'attente pour obtenir son billet ou le renseignement qu'il souhaite.

Outre la diminution des services de l'Agence Postale, il convient de préciser que l'agence postale n'est ouverte que 28 heures 20 sur une semaine, alors que le guichet de la gare, lui est ouvert sur 37H15.

Outre les plages d'ouvertures, le voyageur a besoin de connaître précisément nombre de renseignements : les horaires de train, le circuit qu'il doit emprunter, les éventuels changements de train à chaque gare, les tarifs de train, qui sont très variables, sans parler des réductions (trajets congés payés, cartes diverses), l'équipement des trains (restaurant ou pas), les relais éventuels par les bus, etc... ; ces éléments ne sont maîtrisés que par les personnes spécialisées aux aléas techniques des transports.

Le courrier joint n'apporte aucune information sur les formations suivies et sur l'embauche éventuelle supplémentaire par la Poste. Ce dispositif complexe sera difficilement maîtrisé par des agents déjà mobilisés sur leurs missions initiales, dont la formation doit être permanente pour être avisés en continue des modifications apportées par les transports (horaires, trajets, tarifs etc...).

L'agence Postale connaît parfois des files d'attente, du fait de restructurations ou de diminution de personnel ; l'ajout de nouvelles missions ne fera qu'aggraver ce phénomène.

De plus, le site internet, et les bornes interactives actuelles, n'apportent pas toutes les explications sur les possibilités de trajets et de tarifs. Les bornes ne sont pas performantes. Pour être efficace, elles doivent répondre de manière intuitive à toutes les sollicitations des usagers. Actuellement ce dispositif n'est pas satisfaisant, il ne répond pas aux questions des usagers.

Il convient d'ajouter, que la Poste est située Rue Aristide Briand, la gare est située Place Charles de Gaulle ; la proximité n'est pas évidente, et le transfert de ce service à la Poste ne sera pas claire pour les usagers, d'autant plus que les horaires de la Poste sont modifiés très fréquemment.

A ce jour, la Poste n'ouvre qu'à 10 heures le jeudi matin et non 09 heures ; ces horaires sont très fluctuants, ce qui ajoutera encore plus de complexité dans l'esprit des voyageurs, déjà inquiets de savoir si leur train sera présent ou pas à l'heure prévue.

Par ailleurs, d'un point de vue pratique, les voyageurs sont obligés de se rendre à la gare pour prendre le train et prendre leur billet ; déplacer le guichet, obligera le voyageur à faire un déplacement de plus, et il devra encore s'adapter aux horaires d'ouverture de cet établissement, fermé le lundi, qui est inadapté aux besoins des usagers que ce soient des salariés, des lycéens, ou retraités (qui ont aussi des soucis de mobilité).

En effet, les horaires actuels du guichet permettent à toute personne ayant des contraintes horaires (lycéens, salariés, étudiants, etc...), de faire leurs démarches le lundi dès 6H20, ou dès 8H30 les autres jours, en dehors de leurs heures de travail. Or, l'Agence Postale, n'ouvre qu'aux heures classiques d'ouverture, ces usagers soumis à des contraintes horaires, ne pourront donc plus acheter leur billet, ou organiser leur trajet en dehors de leurs heures de travail.

S'agissant de l'aménagement du territoire, la Ville de JOINVILLE s'est toujours dotée de documents d'urbanisme permettant de répondre aux besoins de la population ; avec un Plan local d'Urbanisme, et une opération de Revitalisation du Territoire (ORT) adoptée le 18 décembre 2019.

Ce dernier document, est un outil visant une requalification d'ensemble d'un espace déjà urbanisé (le centre-ville), notamment elle facilite la réhabilitation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux pour créer un cadre de vie attractif propice au développement de la ville à long terme, ainsi que le maintien des services publics. A ce titre l'avis du Conseil Municipal sur le maintien du service public constitue le préalable nécessaire à toute restructuration de services publics de proximité. La présence du guichet de la gare constitue un service public de proximité dont le maintien est important. Le maintien de l'agence postale avec un service convenable, sans file d'attente est tout aussi indispensable.

La Ville a toujours candidaté sur les dispositifs lui permettant d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Tel a été le cas du dispositif CUCS, AMI (appel à manifestation d'Intérêt Bourg-Centre), et récemment, elle est également bénéficiaire du dispositif Petite Ville de demain ; il est paradoxal, qu'une petite ville bourg-centre soit appelée à contribuer à la suppression d'un service de proximité, alors que ces dispositifs ont pour objectif de désenclaver et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, le courrier de la Région Grand Est, indique l'existence d'un dispositif d'accompagnement financier pour le projet de réhabilitation des locaux auparavant occupés par le guichet.

Aussi, la compétence transport relève de la région, et il n'appartient pas à la ville de reprendre des bâtiments ne relevant pas de sa compétence ; il s'agit là d'un transfert de charges inéquitable, puisque la suppression des guichets sera facteur d'économie, non compensées pour la Ville. Cette réhabilitation relève de la Région Grand Est.

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ② **De faire part** de leurs observations sur cette proposition,
- ② **D'émettre un vote contre** cette proposition qui constitue un recul important de l'offre de services à la population sur le territoire de la ville de JOINVILLE, contraire aux principes du dispositif Petite Ville de Demain, et à l'opération de Revitalisation du Territoire, contraire au principe du maintien d'un service public de proximité de qualité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER



La libération de l'espace dédié au guichet offre une opportunité d'implanter de nouvelles activités en gare. Un dispositif d'accompagnement financier sera mis en place pour soutenir les projets de réhabilitation des locaux et d'adaptation à de nouveaux usages qui seraient portés par les communes. Si votre commune souhaite porter un projet, qu'il soit public ou privé, nous sommes prêts à collaborer afin d'imaginer ensemble un avenir utile et durable pour ces espaces.

Sur l'ensemble de notre réseau, cette évolution concerne d'autres gares pour lesquelles la vente sera transférée vers les agences postales. Dans 9 autres gares de plus grande taille, le nombre de guichets sera réduit.

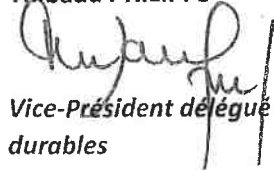
Nous comprenons parfaitement que cette transition peut soulever des questions, et nous restons pleinement disponibles pour en discuter et étudier ensemble les moyens d'accompagner les usagers de votre commune dans cette nouvelle organisation.

Soyez néanmoins assuré que notre volonté première est d'améliorer l'accompagnement des usagers, ainsi que la qualité de service globale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,

Thibaud PHILIPPS



Vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités
durables

La Poste JOINVILLE

Ouvert - ferme bientôt à 12h00

19 RUE ARISTIDE BRIAND
52300 JOINVILLE

Horaires

Des 7 prochains jours

Vendredi 13/06	09:00 - 12:00
Samedi 14/06	09:00 - 12:00
Dimanche 15/06	Fermé
Lundi 16/06	Fermé
Mardi 17/06	09:00 - 12:00
Mercredi 18/06	09:00 - 12:00
Jeudi 19/06	10:00 - 12:00

34
34
34
34
34
34
24

6445, Vendredi
34 Samedi
34 Dimanche
34 Lundi
34 Mardi
34 Mercredi
34 Jeudi

13:30 - 17:15 - 3445
13:30 - 17:15
13:30 - 17:15
13:30 - 17:15

Des jours suivants

Affluence attendue

Aujourd'hui 13/06

6h 9h 12h 15h 18h 21h 24h 6h 9h 12h 15h 18h 21h

plus occupé moins occupé

Ces chiffres sont une estimation de l'affluence attendue dans votre bureau de poste.

Heures limites de dépôt

Aujourd'hui 13/06

Lettre et petit objet
15h30

Colissimo
15h30

Chronopost
15h30

Lettre et petit objet
12h00

Colissimo
12h00

Chronopost
12h00



Se
déplacer

Abonnements

Tarifs et cartes de
réduction

Services et
contacts

Découvrir la
région

Espace
abonnés

< Rechercher une gare

GARE DE JOINVILLE



Adresse

Place Charles de Gaulle
52300
Joinville



Horaire d'ouverture

Gare

Lundi : de 06h30 à 11h45 et de 14h30 à 17h30

Du mardi au vendredi : de 07h30 à 11h45 et de 14h30 à 17h30

Samedi, dimanche et jours fériés : Fermé

Guichet

Lundi : de 06h20 à 13h30

Mardi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Samedi, dimanche et jours fériés : fermé



Distributeur de titre de transport TER



Achetez aussi vos billets sur votre mobile

Rechercher un trajet >

8h15 - 3A 11h15
7h15 - 29h15
Lundi 7h15
Mardi au Vendredi 28h
28h 35h15 / dimanche

Accessibilité



Accès TER

Cette gare propose un [service d'assistance en gare](#)

La gare de Joinville dispose d'ascenseurs